

« Les antennes de Landéda sur le grill... »

Plus d'une année s'est écoulée depuis la réunion qui avait abouti à la création d'une commission extra-municipale visant à demander aux opérateurs de réduire les niveaux d'émission des antennes-relais ou de les déplacer.

Après de nombreux entretiens et courriers, en dépit des propositions faites aux deux opérateurs par la commune, **les 7 antennes sont toujours là, à moins de 250 mètres de l'école Joseph Signor, de la garderie et, de la maison de retraite, en plein quartier résidentiel**, soumettant en permanence la population à des ondes électromagnétiques.

L'UMTS, la téléphonie de 3ème génération va bientôt arriver à Landéda, si elle n'est pas déjà là, entraînant une augmentation des émissions.

Les études faisant peser des **doutes sur le caractère inoffensif des antennes-relais** aux normes d'émission actuelles sont de plus en plus nombreuses de plus en plus précises.

Exigeons le **déplacement des antennes** à bonne distance des zones habitées et l'**abaissement** des émissions en application du principe de précaution. D'autres l'ont obtenu.

La solution est simple.

Ne risquons pas notre santé et celle de nos enfants

Signez la pétition...

Téléchargez et regardez le film

« Téléphonie mobile : sommes nous tous des cobayes ? »

de J. Ferreira, (52 min.)

Film téléchargeable librement sur next-up.org

« Quelques » données sur le sujet ..

De multiples et récents rapports d'organismes indépendants français et internationaux, des articles de presse, des émissions de télévision ou de radio, des documentaires, des jugements, des propositions de lois, semblent montrer qu'un doute chaque jour plus sérieux pèse sur le caractère soi-disant inoffensif des antennes-relais.

Effets thermiques et athermiques

- Les seuils d'émission actuellement en vigueur en France protègent contre les effets thermiques dont la nocivité est connue (décret de 2002 = seuil de 42 V/m). Sur le risque thermique, les seuils limites en vigueur en France respectent les prescriptions de l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).

- Mais d'autres effets, dits athermiques, semblent bien exister mais sont encore mal connus.

- Les effets plus « bénins » (maux de tête, difficultés de concentrations, pieds et mains froides, troubles cognitifs...) ont été récemment établis, même lorsque les mesures de champs sont très faibles. (Voir par exemple l'étude autrichienne chez 365 sujets vivant autour de 10 stations de base : "Subjective symptoms, sleeping problems, and cognitive performance in subjects living near mobile phone base stations", *Occupational and Environmental Medicine* 2006. Voir également l'étude néerlandaise TNO, 2003)

- Des pathologies beaucoup plus graves et parfois plus longues à se déclarer pourraient-elles être causées par les émissions électromagnétiques? La question n'est pour l'instant pas tranchée et sans recul temporel suffisant, il est difficile pour les scientifiques de le faire. Mais nombreux, très nombreux, sont ceux qui se la posent. **L'OMS s'interroge et poursuit les recherches. Elle devait remettre un rapport sur les effets « athermiques » en 2005, mais ne l'a pas encore publié à ce jour.** En France, des précédents laissent songeurs...

Vous avez dit «assurance» ?

- La plupart des assureurs excluent désormais de vos polices d'assurance les risques liés aux champs électromagnétiques. Leurs réassureurs considèrent ce risque comme absolument inévaluable. La communication des attestations et polices d'assurance concernant la responsabilité civile des opérateurs présents à Landéda a été refusée au Collectif.

Les indépendants ont la parole...

- Plus de 1200 médecins allemands ont signé l'appel de Fribourg, lancé dès octobre 2002 par des praticiens inquiets de constater dans un environnement riche en ondes « une augmentation dramatique des maladies graves et chroniques (troubles de l'apprentissage et du comportement chez les enfants, tension, troubles cardiaques infarctus et accidents cardio-vasculaires, maladies neurologiques, épilepsie, maladies cancéreuses), et différents troubles souvent interprétés comme psychosomatiques (maux de tête, épuisement, insomnie, inquiétude, acouphènes...) ».

- Dans d'autres pays d'Europe, des textes fixent la distance devant séparer les antennes des zones sensibles (écoles, hôpitaux, maisons de retraite...) à 300 mètres (500 en Finlande) ou abaissent considérablement les seuils d'émission (jusqu'à 1000 fois moins que ce qui est autorisé en France dans certaines zones à forte densité d'Autriche).

- Les experts indépendants, désormais suivis par certains élus français (maires, députés de toutes sensibilités), se prononcent pour un seuil de 0,6 V/m (cf. les trois propositions de loi : n°2491 du 13 juillet 2005, n°3263 du 6 juillet 2006, n°3576 du 16 janvier 2007), seuil amplement suffisant pour faire fonctionner les téléphones portables GSM. Les opérateurs Orange et Bouygues ont refusé de tester, même à l'essai, une valeur limite de 0,6 V/m à Landéda.

Et à Landéda ?

- Des mesures ont été effectuées à LANDEDA en décembre 2005 et janvier 2006. Le premier organisme (CSTB, accrédité Cofrac) a effectué des mesures à la demande de Bouygues et a obtenu une valeur de 1,36 V/m dans une cour de l'école Joseph Signor. Le second organisme (CRIIREM) dit « indépendant » a effectué des mesures à la demande de la mairie et a obtenu une valeur de 1,70 V/m dans une autre cour de la même école et conclut dans son rapport : «actuellement, il y a lieu de craindre des effets physio-pathologiques ».

- La 3 G à LANDEDA ? Cela ne saurait tarder si ce n'est déjà le cas. Un hebdomadaire national titrait, le 2 mai 2007, « Des antennes en loucéde », dénonçant une pratique courante des opérateurs qui consiste à modifier les paramètres techniques des antennes en catimini et de passer à la vitesse supérieure sans prévenir personne.

pour aller plus loin ...

www.criirem.org • www.robindestoits.org
www.priartem.com • www.next-up.org
www.teslabel.be • www.icems.eu